

Objet : Journée européenne des langues

Réseaux : tous

Niveaux et services : tous

- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement subventionné ;
- Aux chefs d'établissements d'enseignement organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directeurs des Centres P.M.S. - I.M.S. organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux fonctionnaires généraux et Chefs de service des Administrations et Directions générales du Ministère de la Communauté française.

Pour information :

- Aux Membres du service d'Inspection ;
- Aux Associations de Parents.

Autorités : Secrétaire général
Signataire (s) : Henry INGBERG
Gestionnaires : Gilbert DE SAMBLANC
Personnes-ressources : J. KAISIN

Mots-clés : JEL

Nombre de pages : 2

texte :

- annexes :

Téléphone pour duplicata : 02/413.22.55

Le 26 septembre 2005, l'Europe célébrera une nouvelle fois la *Journée européenne des langues*. Créée en 2001 durant l'*Année européenne des langues*, cette journée a pour but de célébrer la diversité linguistique, le plurilinguisme et l'apprentissage des langues tout au long de la vie.

Par cette initiative le Conseil de l'Europe veut, de concert avec l'Union européenne,

- attirer l'attention du public sur l'apprentissage des langues et de leur diversification,
- sensibiliser les citoyens à l'existence et à la valeur de toutes les langues parlées en Europe,
- maintenir et favoriser la riche diversité linguistique de notre continent,
- encourager l'apprentissage des langues tout au long de la vie afin de répondre aux changements économiques, sociaux et culturels, tout en contribuant à l'épanouissement personnel.

L'apprentissage des langues présente des avantages pour tout le monde et à tout âge. Du fait de la mondialisation et des structures des grandes entreprises internationales, les compétences en langues étrangères sont de plus en plus indispensables aux citoyens pour travailler dans leur propre pays. Mais les avantages ne sont pas seulement d'ordre économique ou social. Apprendre les langues des autres peuples est aussi une façon de mieux nous comprendre les uns les autres et de dépasser nos différences culturelles.

Il importe qu'en ce début d'année scolaire, les professeurs de langues insistent sur le fait qu'apprendre les langues et atteindre un certain niveau de compétence est à la portée de tout le monde. L'attention des élèves doit être attirée sur les nombreuses possibilités qui leur sont offertes dans notre pays pour apprendre une langue étrangère. Outre les cours de langues, bien sûr, les plus importantes sont les échanges avec des élèves des autres communautés linguistiques, les séjours dans ces communautés, la presse en langue étrangère et la télévision.

Je tiens à rappeler que la Communauté française a élaboré deux portfolios européens des langues : *Mon premier portfolio*, destiné aux élèves du troisième degré de l'enseignement primaire et du premier degré de l'enseignement secondaire et un *Portfolio de l'enseignement secondaire*, destiné aux élèves des deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire.

Le Portfolio est un outil qui, bien valorisé, est susceptible de dynamiser l'apprentissage des langues étrangères. En effet, grâce à un cadre de réflexion très concret, il aide l'élève à prendre conscience du sens de son apprentissage, des démarches proposées et de sa progression. En prenant en compte toutes les langues apprises et les cultures abordées, en faisant réfléchir sur les diverses manières, y compris non scolaires, d'apprendre des langues, il ambitionne de créer une culture du multilinguisme qui répond aux objectifs de notre enseignement des langues.

L'attention pour les langues ne doit pas se limiter à la *Journée européenne des langues*. Elle devrait se concrétiser par des actions tout au long de l'année.

Le Secrétaire général,

Henry INGBERG